

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA20-(C-4.1)-007

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire 10 mars 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation délimitant un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps sur une distance de 7 mètres, face au 600, 24e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.